

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR.

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

MERCREDI, 11 AVRIL 1883.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
11 avril 1883

LA FOLLE

(Suite.)

La marquise la lut rapidement. Mais avant d'arriver aux dernières lignes, elle avait pâli affectueusement et était devenue toute tremblante.

— Oh ! la malheureuse ! prononça-t-elle d'une voix brisée.

— Vous savez tout, madame la marquise.

— Et elle est partie ?

Un instant, sans doute, après avoir écrit cela.

— Emportant sa fille !

— Oni, la misérable, emportant, non pas sa fille, — elle n'est plus digne d'être mère, mais ma fille, à moi, mon enfant, mon seul trésor ! exclama le comte.

— C'est épouvantable !

— Ce n'était pas assez de me prendre mon honneur, de me condamner pour toujours au malheur et à la honte, il fallait qu'elle trouvât le moyen de porter à mon cœur le coup le plus terrible : elle m'a volé ma fille !

— Mais elle est donc devenue folle, la malheureuse femme ?

— Elle est seulement devenue une infâme !

— Hélas ! le malheur est immense et irréparable. Qu'allez-vous faire ?

— Me mettre à la recherche de l'odieuse créature. Il faut que je la retrouve, il le faut, devrais-je pour cela dépenser toute ma fortune ; je veux lui reprendre ma fille !

— Je vous approuve.

— Hier j'ai vendu chevaux et voitures, renvoyé tous mes domestiques et j'ai quitté mon hôtel ; aujourd'hui même mon notaire le met en vente. Des que je saurai de quel côté s'est dirigée la comtesse, je me lancerai sur ses traces.

— Ce sera difficile à découvrir.

— Cela dépend. Je ne vous cache point que je suis venu à vous avec l'espoir que vous m'aideriez.

— Comment ? Je ne vois pas.

— La comtesse est partie sans ses bijoux, sans linge, sans effets et avec très peu d'argent.

— Ah !

— Il est donc certain qu'elle rejoignait son amant pour aller vivre avec lui dans quelque lieu plus ou moins solitaire ou caché.

— Hélas ! cela me paraît que trop évident.

— Il est également évident que cet homme est riche. Qu'est-il ? Un misérable que ma femme a rencontré dans le monde, chez vous, peut-être, madame la marquise.

— Oh ! fit la marquise, dont le front se couvrit d'une vive rougeur.

— Ne soyez pas offensée de mes paroles, reprit M de Lasserre, elles n'ont aucune intention blessante ; vous savez, d'ailleurs, combien est grand et sincère mon respect pour vous. Certes, je sais bien que vous ne savez rien, que vous n'avez rien vu. Si un soupçon était venu à votre pensée, vous m'auriez prévenu. Je dois supposer que la comtesse de Lasserre connaissait depuis longtemps l'homme qui l'a perdue et qu'ils se voyaient souvent, car je veux croire encore qu'elle ne s'est pas livrée sans

défense, et qu'elle a lutté avant de tomber. Sans nul doute, ils se rencontraient dans les salons que fréquentait le plus souvent la comtesse. Enfin, madame la marquise, je cherche ; ce que je veux savoir, d'abord c'est le nom de cet homme.

— Et ensuite ?

— Ensuite, madame la marquise, je tiendrai, j'espère, le fil conducteur qui m'aidera à retrouver ma fille.

— Donc, pour le moment, c'est un nom qu'il vous faut ?

— Oni.

— La comtesse de Lasserre ne m'ayant fait aucune confiance, je ne ferai pas acte de trahison en me joignant à vous pour le découvrir. Je prends part à votre grande douleur, mon ami, et je vous plains du plus profond de mon cœur. Si vous me disiez : je veux me venger, je veux punir les coupables, je vous répondrais : Vos affaires ne me regardent point, faites ce que vous voudrez. Mais vos sentiments sont au-dessus d'une stupide vengeance. Vous comprenez que la mort de l'un ou de l'autre des coupables n'effacerait point l'outrage qui vous a été fait. Vous voulez vous mettre à la recherche de votre fille, c'est votre chère Lucie que vous voulez retrouver pour la reprendre à sa mère. Ceci rend encore plus digne d'intérêt votre triste situation. Victime d'une catastrophe à laquelle le monde, trop souvent, reste indifférent, vous méritez tout à fait la sympathie des cœurs compatissants et vous augmentez encore l'amitié que j'ai pour vous.

Vous rappelez-vous, mon cher comte, ce que je vous disais à Bersi on peu de temps avant votre mariage ! Je vous disais : « Comte, prenez garde !... Vous avez une passion terrible... Quand vous serez marié, il faudra que vous apparteniez plus à votre femme qu'à vos livres. Eh bien ! vous ne vous êtes pas souvenu de mes paroles malheureusement prophétiques, vous vous êtes remis à vos funestes études, et voilà ce qui vous arrive. L'année dernière, quand vous avez cessé presque subitement d'accompagner votre femme dans le monde, ma voix s'est fait entendre de nouveau et je vous ai dit : « Votre passion pour l'étude va vous reprendre, vous cessez de voir vos amis, vous avez tort. Vous avez ri. Et pourtant vous aviez tort, et j'avais raison. Oh ! ce n'est pas un reproche que je vous adresse. D'ailleurs il viendrait trop tard, et dans la circonstance il serait ridicule.

Quand je vous disais cela, mon cher comte, je ne prévoyais point que vous puissiez être frappé aussi cruellement. Ah ! si j'eusse soupçonné un pareil malheur c'est autrement, avec toute l'autorité de mon amitié que je vous aurais parlé. J'étais seulement mécontent de voir que vous vous replongiez dans l'isolement, et peiné de l'abandon où vous laissiez Hélène.

Comte on vous a pris votre femme parce que vous n'avez pas su la garder.

Le malheureux poussa un soupir et laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

— Je ne cherche pas à excuser la comtesse de Lasserre continua la marquise ; non elle est coupable. Elle vous a trahi, trompé, c'est une malheureuse ! Moins devant moi que devant une au-

tre femme, elle ne peut trouver grâce.

Et pourtant, mon ami, que de choses elle aurait à invoquer en sa faveur si elle se trouvait en présence d'un juge impartial. Presque toujours on est sans pitié pour la femme qui tombe ; on la repousse, on la fuit, on la renie, on l'écrase. Ah ! on ne sait pas comment elle a été poussée sur la pente qui descend à l'abîme.

Toute jeune et toute belle toute brillante dans le rayonnement de ses vingt ans et partout admirée, des dangers invisibles menaçaient sa vertu. Inexpérimenté, naïve encore, n'ayant près d'elle personne pour la conseiller et lui dire : Défiez-vous ! elle ne vit point s'approcher l'ennemi, rien ne l'avertit du danger. Ah ! il y a des choses fatales ! Non elle n'a pas été mise en garde contre les séductions, elle n'a pas senti venir le péril. Pourtant, il était là, près d'elle, le danger, dans un salon parfumé et resplendissant de lumière.

Elle devait l'éviter, et elle le pouvait. Elle avait pour sauvegarde un ange dans un berceau et votre honneur à garder, l'honneur que vous lui aviez confié.

Tenez, je suis femme, et je puis être indulgente pour bien des faiblesses ; eh bien ! en ce moment, éperdue, je ne puis pas comprendre..... Je vous répète ce que je disais tout à l'heure : Hélène a eu un moment d'égarément de folie !

— Elle n'est pas moins infâme ! dit soudainement le comte.

— Hélas ! soupira Mme de Montperry.

— Est-ce aussi dans un moment d'égarément, de folie, qu'elle m'a volé ma fille ?

— Il y a dans le cœur d'une femme, d'une mère, bien des recoins mystérieux ; on ne peut s'expliquer le sentiment auquel elle a obéi. Elle avait compris qu'elle ne pouvait plus rester près de vous ; au moment de partir elle n'eut plus la force d'abandonner son enfant.

Un sourire amer crispa les lèvres de M. de Lasserre.

— Quelles réflexions a-t-elle faites ? reprit la marquise, je l'ignore ; mais il me paraît certain qu'elle n'a point voulu penser à l'avenir de Lucie.

— Elle n'a pu penser qu'à lui faire partager son opprobre.

— J'aime mieux croire que, dans son affolement, elle n'a pensé à rien.

— Elle n'en serait que plus coupable.

Mme de Montperry ne répondit pas.

Après un assez long silence elle reprit :

— La comtesse de Lasserre était très recherchée et très fêtée. Vous avez dû remarquer souvent que son entrée dans un salon faisait toujours sensation. Sa beauté, sa distinction, sa grâce et son esprit attiraient autour d'elle de nombreux admirateurs. Peut-être aimait-elle un peu trop à se laisser admirer. Mais toutes femmes aiment à briller et à plaire ; aucune ne reste insensible aux compliments, aux adulations. A quoi bon nous faire meilleures que nous ne sommes ? Toutes, nous avons nos faiblesses, nos petites vanités. A côté de ses grandes qualités, la comtesse de Lasserre avait ses petits défauts comme toutes les femmes.

(A suivre.)

CHANGEMENT D'IDEE

J'ai refusé de publier votre annonce des Amers de Houblon, l'année dernière, parce qu'alors je pensais qu'ils n'étaient pas favorables à la tempérance, mais ayant appris ce qu'ils sont, une médecine de grande valeur, moi-même et ma femme, en avons bénéficié, et je prends plaisir à les faire connaître.

Rév. JOHN SEAMAN,
Editeur du *Home Sentinel*, Afton, N. Y.



Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham,

est un spécifique souverain pour toutes les douleurs, faiblesse si communes à notre meilleure population féminine.

Medicine pour les Femmes. Inventée par une Femme. Préparée par une Femme.

La plus grande découverte médicale depuis l'origine de l'histoire.

Il ranime l'humeur qui s'abat, donne de la vigueur aux fonctions organiques et les harmonise, donne de l'élasticité et de la fermeté au pas, restaure l'éclat naturel de l'œil, et répand sur le front pâle de la femme les roses fraîches du printemps de la vie et du commencement de l'été.

Les médecins en font usage et le prescrivent volontiers.

Pour la guérison des maladies des reins chez l'un et l'autre sexe le composé est sans rival.

Le Composé Végétal et le Purificateur du Sang sont préparés au Nos 233 et 234 Western Avenue, Lynn, Mass. Prix de chaque \$1. Six flacons pour \$5. Envoyés par la maille sous forme de pilules, ou de lozenges, sur réception du prix. \$1 la boîte pour chaque.

Aucune famille ne devrait se passer des pilules pour le foie de Lydia E. Pinkham. Elles guérissent la constipation, la constitution bilieuse et l'engourdissement du foie, 15 cents la boîte.

En vente dans toutes les pharmacies.

Fabrique à Stanstead, P. Q. Le commerce fourni par pharmaciens en gros.

Amers de Houblons.

« Le mauvais et l'inutile ne sont jamais limités ou contrefaits. » Ceci est spécialement vrai d'une médecine de famille, et il est prouvé positivement que le remède imité est de la plus grande valeur. Aussi tôt que les Amers de Houblons mis à l'épreuve ont été reconnus par le monde entier comme la plus pure, la meilleure et la plus précieuse médecine de famille qu'il y ait sur la terre, plusieurs imitations surgirent et l'on commença à voir les articles dans les journaux la presse et le peuple du pays avaient exprimé les mérites des Amers de Houblons. On essaya par tous les moyens d'induire les malades à faire usage de ses drogues, espérant faire de l'argent avec le crédit, la bonne renommée des Amers de Houblons. Plusieurs autres fabrications des élixirs ressemblant aux Amers de Houblons avec différentes drogues dans lesquelles le mot Houblons était employé en vue de frauder le public. Tous ces prétendus remèdes sont des imitations ou des contrefaçons. Méfiez-vous en. Ne leur touchez pas. N'employez que les véritables Amers de Houblons qui ont une gerbe de Houblon vert sur le blanc de l'étiquette. Ne vous fiez à nul autre. Les pharmaciens et les commerçants sont prévenus contre la vente des imitations ou contrefaçons.

1er sept. 1882

Odil, Vallières & Cie.
Horlogers-Bijoutiers,
No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HOBLOGES, BAGUES et JONCS.

Montres et horloges réparées avec soin et garanties.

Lévis, 7 juin 1880.

KIDNEY-WORT

A été reconnu comme la meilleure cure pour

Maladies des Reins.

Est-ce que le mal de dos ou une urine chargée démontrent que vous êtes victimes de cette maladie ? Alors n'hésitez pas ; employez le Kidney-Wort au plus tôt, (les pharmaciens le recommandent) et il fera rapidement disparaître la maladie et rendra la santé.

FEMMES.—Pour maladies de votre sexe, telles que douleurs et faiblesses, le Kidney-Wort est insurpassable et agit promptement et sûrement.

Pour les deux sexes.—Incontinence, rétention d'urine, dépôts visqueux, etc., douleurs sourdes et continues, tout cède à son action curative.

Vendu par tous les pharmaciens. Prix \$1.00.

Le grand remède pour le rhumatisme, de même que pour toutes maladies douloureuses des

KIDNEY-WORT

LIGNE ALLAN

Vous contract avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mails

Canadiennes et des Etats-Unis

1883 Arrangements d'hiver 1883

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de 1ère classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin. Ils sont construits à comparaisons étanches, surpassent les autres en force, rapidité et confort, renferment toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau. Tonnage. Commandants.

NUMIDIAN.....6100 (en construction).
PARISIAN.....5400 Capt J. A. Wylie
SARDINIAN.....4650 Capt J. E. Dutton
POLYNESIAN.....4200 Capt R. Brown
SARMATIAN.....3600 Capt J. Graham
CIRCASSIAN.....4000 Lt. Smith, R. N. R.
MOBAYIAN.....3650 Lt. Archer, R. N. R.
FERUVIAN.....3400 Capt Kerr
NOVA SCOTIAN. 3900 Capt Richardson
HIBERNIAN.....3434 Capt Hugh Wylie
CASPIAN.....3200 Lt. Thompson, R. N. R.
AUSTRIAN.....2700 Lt. B. Barrett, R. N. R.
NESTORIAN... 2700 Capt. D. J. James
PRUSSIAN.....3000 Capt A. McDougall
SCANDINAVIAN. 3000 Capt J. PARK
HANOVERIAN. 4000 Capt J. G. Stephen
BUENOSAYREAN. 3800 Capt J. Scott
COBEAN.....4000 Capt Barclay
GRECIAN.....3600 Capt LeGallais
MANITOBAN... 3150 Capt Macnicol
CANADIAN.....2600 Capt C. J. Meuzies
PHOENICIAN... 2800 Capt John Brown
WALDENSIAN. 2600 Capt Moore
LUCERNE..... 2800 Capt Kerr
NEWFOUNDLAND. 1500 Capt Mylius
AGADIAN.....1330 Capt McCrath

Les Steamers de la Malte de LIVERPOOL parlant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de Boston et BALTIMORE alternativement, et d'HALIFAX tous les SAMEDIS, (arrivant à Lough Foyle pour embarquer et débarquer les passagers et les mailles allant en Irlande ou en Ecosse ou en venant), et de LIVERPOOL pour PORTLAND tous les SAMEDIS alternativement, faisant escale à QUEENSTOWN en revenant d'Angleterre, partiront

D'HALIFAX

Caspien.....Samedi, 17 mars
Sarmatian.....Samedi, 24 mars
Circassien.....Samedi, 31 mars
PARISIAN.....Samedi 7 avril.

Prix de passage de Quebec via Halifax :

Cabine.....\$62.65, \$78 et \$88 (Selon les accommodements).
Intermédiaire.....\$45.00
Entrepont.....\$31.00

Prix du Passage de Montréal, via Portland :

Cabine.....\$67.50 \$77.50 et \$87.50 (Selon les accommodements).
Intermédiaire.....\$45.00
Entrepont.....\$31.00

LIGNE DE GLASGOW

Pendant la saison d'hiver, un steamer fera chaque semaine le voyage de GLASGOW à PORTLAND ou BOSTON (via Halifax quand il sera nécessaire), et chaque semaine directement de Boston ou Portland à Glasgow, comme suit :

Connaissances directs donnés à Liverpool et Glasgow et à tous les ports du continent, pour tous les points des Etats-Unis et du Canada, et de toutes les stations du Canada et des Etats-Unis pour Liverpool et Glasgow.

ALLANS, BAE et Cie., Agents,
13 Janv. 1883.

ANNONCES NOUVELLES

Bardeau — Pelletier et fils et Cie. Dr. H. T. Hamelin. — Soumissions. — Fred. White. La Banque Nationale. — P. Lafrance. Librairie du Quotidien. — Graines. — S. Mariet. Dissolution de société. A vendre. — Léon Roy. Corporation de Lévis. — Flavien Roy. A vendre. — Césaire Bouchard. A louer. — Onésime Bourget.

LEVIS, 11 AVRIL 1888

AUX COMMUNES

La session fédérale ne crée pas autant d'excitation que les années précédentes. Il est vrai qu'elle n'offre pas autant d'intérêt. Les grandes questions du tarif et du Pacifique canadien ne donnent plus lieu à ces vifs débats du dernier parlement. Tout va bien, le peuple est content, la politique nationale continue à répandre ses bienfaits d'une extrémité à l'autre du pays, et la petite armée libérale voit son énergie, ses forces l'abandonner. Elle n'a plus le courage de la lutte et s'avoue vaincue avant le signal du combat. Les mesures du gouvernement préparées avec sagesse et toujours pour le plus grand bien du peuple, sont favorablement accueillies par la députation.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Séance du 10.

L'orateur occupe le fauteuil à 3.30 h. p. m. Plusieurs rapports de comités sont lus et reçus. Sir JOHN A. MACDONALD fait motion que MM. Ross de Middlesex, Blake, Burpee, de St-Jean, Laurier, Casgrain et Robertson de Shelburne, ayant refusé de siéger comme membres du comité spécial chargé d'étudier le paragraphe du discours du trône lu devant cette chambre le 16 mars dernier, M. M. Shakespeare, Bowell, Burns, Gigault, Landry et Allison soient nommés pour les remplacer. Adopté. Sir HECTOR LANGEVIN propose que cette chambre se forme en comité général, mercredi prochain, pour prendre en considération certaines résolutions à l'effet d'amender la loi du service civil. Adoptée. La chambre se forme en comité général et étudie la résolution suivante: Qu'il est expédient de modifier l'acte de pêcheries en établissant de meilleures dispositions pour l'octroi des baux et licences de pêche, et au sujet de l'usage des réts et autres appareils pour la capture du saumon; en pourvoyant à la définition de la limite des estuaires de pêche où se fait sentir la marée; en établissant des mesures plus sévères concernant la saisie et la confiscation des matériaux, ustensiles et engins employés en contravention de l'acte; en donnant au poursuivant (n'étant pas un officier des pêcheries) une part de l'amende ou confiscation encourue par le contrevenant poursuivi par lui, et en établissant des dispositions en ce qui concerne les appels des condamnations prononcées sous l'autorité de l'acte, et pour la protection des officiers employés sous l'autorité de l'acte, en les faisant bénéficier des privilèges et droits conférés pour le même objet aux officiers des douanes. Cette résolution est adoptée et un projet de loi basé sur elle est lu une première fois. L'hon. CARON propose la seconde lecture du projet de loi pour refondre et amender les lois de la milice du Canada. A l'appui de sa motion, le ministre de la milice dit que notre système militaire ne laisse presque plus rien à désirer et que les canadiens montrent des goûts et des aptitudes dans l'art militaire des plus enviables. Il n'y aura plus à l'avenir, d'après le présent projet de loi, que deux classes de milice l'une active et l'autre de réserve soit sur terre ou sur mer. Les troupes de la cavalerie seront divisées entre Québec et Kingston, une moitié appartiendra à la batterie "A" et l'autre moitié à la batterie "B." La clause la plus importante du bill est celle qui pourvoit à la création de trois écoles d'infanterie militaire où les officiers pourront recevoir leur instruction. Si le nouveau projet devient loi, il ne serait plus accordé de commission à d'autres qu'aux gradés de ces écoles militaires. Il est convaincu que l'argent dépensé pour cette fin, portera d'assez bon fruit que l'a démontré l'établissement des batteries "A" et "B." Le projet de loi pourvoit aussi à la nomination d'un quartier-maître général et contient aussi les règlements nouveaux pour la régie des cours martiales. M. VAIL partage les opinions émises par l'hon. ministre de la milice sur notre organisation militaire. Il est opposé à la création d'écoles militaires vu que l'on dépense \$50,000 annuellement pour les collèges militaires qui remplaceront avantageusement le nouveau système des écoles contenu dans le projet. Il ne voit pas l'utilité d'un bureau de quartier-maître général tel que proposé. Il termine en disant que le gouvernement devrait acheter tous les uniformes militaires dans la Puissance. M. O'BRIEN dit que nous ne pouvons nous attendre d'avoir un bon système militaire sans que nous dépensions l'argent nécessaire pour y arriver. Il est d'opinion que l'on devrait faire une revue des troupes chaque année ce qui ne coûterait que \$150,000, et serait d'un grand avantage. M. ROSS se déclare contre le projet de loi parce qu'il croit que le ministre de la milice desire se décharger de ses devoirs et par conséquent de sa responsabilité. Il d'opinion qu'avec le nouveau projet de loi, les dépenses de la milice seront augmentées de \$100,000 pour instruire les officiers qui ont déjà à leur disposition les collèges militaires et les écoles d'instruction. Il

préférerait voir les exercices annuels militaires se prolonger, car ce sont les subalternes et non les officiers qui ont besoin aujourd'hui d'être instruits dans la milice. Il regrette que le ministre de la milice n'ait pas prévu la nomination d'un canadien au poste de major général de la milice vu que les officiers anglais ne peuvent pas saisir exactement le génie du peuple canadien qu'un officier canadien. Il est six heures et l'orateur laisse le fauteuil. SÉANCE DU SOIR La chambre se forme en comité général et adopte plusieurs clauses du projet de loi pour amender et refondre les lois militaires. Les projets relatifs aux terres de la Couronne et aux douanes subissent leur deuxième lecture pro forma, avec l'intention qu'ils seront discutés quand il sera proposé que la Chambre se forme en comité pour leur adoption. A 11 45 hrs p. m. la séance est levée.

COUR CRIMINELLE

Cette cour s'est ouverte hier matin sous la présidence des honorables juges Tessier et Cross. On fait l'appel des grands jurés. Plusieurs font défaut et la cour les condamne à \$10 d'amende. Le juge Tessier s'adresse ensuite aux jurés comme suit: Messieurs les grands jurés, J'ai la satisfaction de vous annoncer qu'il n'y a qu'un petit nombre d'accusations sur le tableau préparé pour la présente session de cette cour, et que la nature des offenses n'est pas de la plus énorme gravité. Si notre district n'atteint pas comparativement le degré de progrès matériel qui se voit ailleurs, il y a au moins à se féliciter du progrès moral de notre population, ce qui est le côté le plus important. Il vous sera présenté quelques actes d'accusations concernant des vols et des assauts; vous connaissez vos devoirs, le serment que vous venez de prêter en contient l'expression nette et précise. Entendez la preuve et faites un rapport vrai et fidèle, sans peur, faveur, ni affection, mais avec l'impartialité qui distingue de bons et intelligents citoyens comme vous l'êtes. Vous êtes tenus au secret des procédures qui auront lieu devant vous, excepté dans les rapports que vous ferez publiquement à cette Cour. Vous n'avez à entendre que les témoignages produits de la part de la Couronne, si vous rapportez comme vrai un acte d'accusation, "true bill," l'accusé pourra produire tous ses témoins pour se justifier, s'il en a, lorsqu'il subira son procès devant le petit jury. Votre chef doit faire prêter serment à chacun des témoins avant de les interroger, et chaque témoin doit être examiné devant vous tous hors la présence des autres témoins. Il est nécessaire que douze d'entre vous au moins concourent pour rapporter ou rejeter un acte d'accusation; votre chef inscrira au bas de l'acte true bill ou no bill, suivant le cas. Il est aussi de votre juridiction de visiter les prisons, les cours de justice, les asiles d'aliénés, l'hôpital de la marine et toutes autres institutions publiques subventionnées par l'Etat, et de faire à ce sujet le rapport que vous trouverez convenable. Il en est de même pour tout ce qui regarde la sûreté publique, en rapport avec la protection des citoyens et leurs propriétés, contre les incendies et tous autres dangers. L'expérience de ceux qui président les tribunaux les justifie de dire que l'intempérance est la cause la plus fréquente des crimes et des désordres; toute suggestion de votre part propre à réprimer ce vice hideux sera bienvenue. Depuis dix ans que notre ancien palais de justice a été incendié, il a été d'usage pour le grand jury de faire chaque année des représentations au sujet de la nécessité d'en construire un nouveau; il y a lieu d'espérer que l'on va enfin répondre à ce besoin pressant. Je ne veux pas vous faire de plus longues observations; je vous laisse à l'exécution de vos devoirs avec l'assurance que vous les remplirez fidèlement et que vous ne serez retenus que bien peu de temps pour cet objet. Voici les noms des jurés qui ont été assermentés en cour ce matin. Eugène Chinic, président; John Robert, Anselme Brousseau, Adam Wright, Napoléon Delisle, Siméon Robitaille, Edmond Brown, Louis L'Hérault, Charles Roy, Robert H. Smith, François Fecteau, John Sutcliffe, Charles Bédard, François Lefrançois, William Home, Isaac Bouin, Richard Turner, James Maguire, Odion Léger, John Welch.

On ajourne ensuite la séance jusqu'à trois heures de l'après midi. Le grand jury rapporte des actes d'accusation fondée contre 1o. Michel et John Walsh, Joseph Brown et John Sullivan pour assaut avec intention de causer des blessures graves. 2o. Achille Laviguer pour assaut et batterie sur la personne du sergent Jaibert. 3o. Onésime Dompierre pour récel d'effets volés. 4o. Joseph Boivin pour larcin. Ce dernier est amené à la barre. On lui donne lecture de l'accusation qui pèse sur lui. On sait que cet individu a été arrêté à Sainte-Jeanne de Neuville pour vol de vingt livres de thé appartenant à la compagnie canadienne d'expresses. Boivin nie l'accusation et son procès s'instruira demain. On commencera demain aussi le procès de Achille Laviguer accusé d'avoir le 8 février assailli et malicieusement battu le sergent Jaibert avec intention de lui infliger des blessures graves. A 4.30 heures, la séance est levée.

TELEGRAPHIE

ANGLETERRE

Londres, 10 avril.

Le fameux athée Bradlaugh et Foote, propriétaire du journal Free Thinker, accusés d'avoir publié des insultes à la Divinité, ont été amenés sous charge aujourd'hui devant le Lord juge en chef Colridge et un jury spécial. Bradlaugh prétend qu'il n'est pas l'auteur des articles parus dans le journal en question. Il a de plus demandé à avoir un procès distinct de celui du propriétaire du journal incriminé. Sa demande lui a été accordée. La preuve établit que le Free Thinker est publiée par la Free Thought Publishing Co., et que Bradlaugh et un autre faisaient commerce sous ce nom social. Une escadre française a fait voile aujourd'hui de Hong Kong pour Tonquin.

FRANCE

Paris, 10 avril.

On dit que des négociations sont pendantes entre l'Italie et l'Allemagne au sujet de la prochaine visite du roi Humbert à Berlin. Bismarck se prononce fortement en faveur de cette visite.

Marseille 10 avril.

Sept mille journaliers employés dans les cales-rées, se sont mis en grève ce matin. Les grévistes sont paisibles. Les autorités ont pris des mesures pour réprimer tous désordres. On a placé des patrouilles dans les rues fréquentées par les ouvriers.

ITALIE

Rome, 10 avril.

Le ministère de la marine a approuvé les plans pour la construction immédiate d'un gros vaisseau pour le transport des troupes et du matériel de guerre. Il a aussi lancé un décret pour l'organisation de 72 nouvelles compagnies de troupes territoriales et alpêtres.

AUTRICHE

Vienne, 10 avril.

Une grande partie du sud de la Russie est inondée. Il n'y a aucune communication possible pour voie ferrée. On croit que l'empereur fera une visite au roi Humbert avant que celui-ci parte pour l'Allemagne.

ESPAGNE

Gibraltar, 10 avril.

On a vendu quatre esclaves dans une rue à Tangier, près de la Légation britannique. Les Européens résidant à Tangier sont indignés. Madrid, 10 avril. Rodriguez et Castello, les réfugiés cubains, ont été libérés et ils viennent d'arriver de Malaga. Ils essaieront de retourner aux Indes occidentales. C'est l'intention du gouvernement de remettre en liberté la plupart des exilés cubains et de leur permettre de rentrer de nouveau à Cuba.

IRLANDE

Dublin, 10 avril.

Le grand jury a rapporté des true bills au palais de justice de la rue Green, aujourd'hui, contre Timothy Lelly, Daniel Curley, Patrick Delaney, James Mullett, Peter Maroney, les frères Hanlon, Thos. Caffrey, Tim. Faggan et Fitz Harris, accusés de complicité dans le meurtre de lord Cavendish et de M. Burke, dans le "Phoenix Park," le 6 mai dernier. Les troupes entourent le palais de justice et une foule immense encombre les abords. Le juge O'Brien préside aux séances de la cour. Les prisonniers ont été conduits au palais de justice, sous une forte escorte de dragons. Le grand jury a rapporté un true bill contre Joe Brady. Il plaide non coupable.

Halifax

10 avril.

Dans l'Assemblée législative, aujourd'hui, on a présenté un projet de loi pour autoriser le gouvernement à émettre des débetures pour la somme de \$2,460,000, portant cinq pour cent d'intérêt. On emploiera ainsi cet argent: \$1,500,000 pour payer le passif de la province à la compagnie du chemin de fer et des mines du cap Breton; \$350,000 pour payer le crédit au chemin de fer Nouvelle-Écosse, Nictaux et Atlantique; \$50,000 pour faire des réparations au chemin de fer des comtés de l'ouest, entre Digby et Yarmouth; \$500,000 pour la construction et la réparation de ponts dans la province, et \$60,000 pour payer toute dette flottante de la province.

Montreal

10 avril.

M. Joseph Wylie, l'un des doyens

des marchands de cette ville, est mort subitement. A l'assemblée des créanciers de la maison Snowden et Cie, on a observé que le passif était de \$223,000, tandis que l'actif ne représente que le chiffre de \$137,000; c'est une perte de \$86,000 pour les créanciers. On disait aujourd'hui que M. Demers, rédacteur du Monde, avait été nommé sous-bibliothécaire à l'Assemblée législative. Un nommé Chenneville est traduit devant les tribunaux pour négliger de donner la subsistance nécessaire à sa famille. Timothy Milloy, condamné à mort, voit approcher la date fatale sans inquiétude apparente. Il boit, il mange et dort bien. Il écoute attentivement les instructions du chaplain de la prison. Alex. Loughwood, secrétaire de M. Sénécal, a intenté une action contre le syndicat de la manufacture de sucre de betteraves. On ne connaît pas encore la cause de cette poursuite. Il paraît que M. Hodgson, ce marchand en faillite, a pris la clé des champs, après un arrangement avec la banque de Montréal. Un terre-frein canadien-français, nommé Roy, a été tué sur la voie ferrée, près du Saut au Recolet.

OTTAWA

10 avril.

Un jeune homme, Alfred Quinn, vient d'arriver des chantiers du haut de l'Ottawa. Il a les mains gelées et devra subir l'amputation. Un prisonnier nommé Renaud qui purgeait une condamnation de trois mois dans la prison d'Armer, s'est évadé hier.

Catarre de la vessie.

Irritation piquante, inflammation et toutes maladies des reins et des organes urinaires guéris par le "Bhuchapaba." \$1. Chez les Droguistes.

NOUVELLES GENERALES

Le gouvernement fédéral a refusé de faire droit à la requête de l'Association des distillateurs des Etats-Unis, demandant de modifier les règlements concernant l'admission en Canada des whisky américaines en entrepôt. Il est définitivement décidé que la législation de Massachusetts n'aura de session que tous les deux ans.

La population canadienne de Holyoke est de 7,500 et 190 canadiens sont propriétaires. Les deux détails les plus importants que nous transmet le télégraphe cette nuit au sujet de la situation en Europe, ont trait l'un à l'Irlande et l'autre à la France.

Le grand jury de Dublin a rapporté hier des true bills contre une dizaine de prisonniers accusés du meurtre de Phoenix Park, de sorte que l'on va voir sous peu se dérouler ce grand procès. Quand à la France il s'agit d'un nouveau outrage commis par la Bande Noire de Montceau-les-Mines. On a tenté de faire sauter, au moyen de la dynamite, la maison de l'ingénieur des mines, et on a mis le feu à une forêt qui sépare cette localité du Creuzot. La dépêche est brève et ne nous fournit aucun autre renseignement de plus que ce qui précède.

TRIBUNE LIBRE

M. le rédacteur, Permettez moi, s'il vous plaît, d'exprimer par la voie de votre journal toute ma reconnaissance envers ceux qui m'ont si généreusement aidé lors de l'incendie qui s'est déclaré chez moi, samedi midi.

C'est de tout cœur que je remercie le Révérend M. Gauvreau, notre digne curé, accompagné de ses vicaires et de tous les Révérends MM. du Collège pour leur dévouement à sauver les effets que le feu menaçait. Merci à la brigade du feu sous l'habile commandement du chef Roy, comme toujours ces hommes ont montré beaucoup d'habileté. Inutile de leur adresser des éloges, le public les connaît et a déjà en l'occasion d'apprécier leur dévouement. A vous, M. le rédacteur, mes vifs et sincères remerciements pour la publication de cette lettre, et croyez moi, Votre obéissant serviteur, GEORGE McNEIL, Organiste.

"La Mort aux Rats"

Fait disparaître les rats, les souris, les mulots, les moches, les fourmis, les punaises, les puetois, les chipmunks, les gophers. Prix: 15 cts.

COURRIER DE LEVIS.

Portneuf. — Notre aimable correspondant de Portneuf, comté de Saguenay, nous écrit qu'il reçoit le Quotidien très irrégulièrement. Nous voudrions bien découvrir une bonne fois ces personnes qui pincent le journal de nos abonnés. Nous pourrions peut-être leur faire passer cette habitude de s'abonner à un journal à des conditions aussi faciles.

La lettre que nous venons de recevoir, porte la date du 28 mars. La saison est magnifique. Le temps est chaud, la neige fond vite, c'est le printemps en fin. On est généralement d'opinion en cet endroit que la crue des eaux sera très grande cette année. La riche compagnie anglaise qui exploite les dépôts de peinture et fait le commerce de bois sur une grande échelle, a acheté toutes les limites des Escoumins. C'est à ce sujet que M. Vachon est allé en Angleterre. A son retour, nous aurons probablement d'intéressants renseignements à donner à nos lecteurs sur les projets de la compagnie. On achève la construction d'une église immense; elle a 750 pieds de largeur. Pour la dimension, elle doit être supérieure à tous les ouvrages de ce genre faits jusqu'à présent. Dans quelques jours, le tribunal entendra la cause des habitants de Portneuf contre Tremblay. Nous avons déjà dit un mot de cette affaire. On sait qu'il s'agit d'une transaction dans laquelle les demandeurs auraient été exploités. Une fois le procès terminé, nous recevrons tous les détails.

Progrès. — La société d'agriculture du comté de L'Islet a décidé de construire des bâtiments à Saint-Jean Port Joli, pour y tenir son exposition annuelle.

Température. — La journée d'hier a été splendide. La neige fond avec rapidité et dans les champs on aperçoit la terre en maints endroits. Mais, comme on le sait, au mois d'avril, le temps est beau le matin et à midi il fait mauvais. C'est ainsi que, hier au soir, le vent s'est élevé tout à coup et a soufflé toute la nuit d'une force à ébranler les maisons. C'est la plus forte brise que nous ayons eue cet hiver.

A la campagne, les communications sont assez difficiles. Les chevaux enfoncent dans la neige, et, pour peu que l'animal soit fringant, vous êtes certain de faire naufrage.

En danger. — Le télégraphe rapporte que M. Patry, curé de Saint-Pascal, a été frappé d'apoplexie et qu'il est à la dernière extrémité.

Relique. — Ces jours derniers, les ouvriers qui travaillent aux fondations de la maison de M. J. E. Mercier, propriétaire du QUOTIDIEN, ont trouvé un boulet de 32 livres. Ce projectile avait vingt poises de circonférence. C'est là encore un souvenir des temps.

REMEDÉ DE SHILOH POUR LE CATARRHE. — Une cure merveilleuse pour le Catarrhe Diphtérique, Cancro de la Bouche et Mal de tête. Avec chaque bouteille est un ingénieux injecteur nasal pour mieux soigner ces maladies et ce sans charge extra.

En vente chez O.-J. Dion, pharmacien, rue Commerciale, Lévis. — me

Maritime. — Les steamers Falcon et Bear viennent d'arriver à St-Jean, Terre-Neuve, avec \$52,000 phoques évalués à \$290,000.

On mande de St-Pierre et Miquelon que la glace est compacte tout autour des îles. Malgré cela, il est arrivé 60 bâtiments français la semaine dernière. Le brigantin Français a heurté une banquise de glace et a sombré. L'équipage et les passagers ont été recueillis par la barque Deux Empereurs.

Une autre goélette est arrivée des paroisses d'en bas ce matin. Le fluyve est libre de glace et navigable comme en automne. Il en est de même du golfe.

Le steamer Brooklyn n'a pas encore été renfloué. Il est plein d'eau. Sa cargaison consistait en différents produits et était évaluée à \$171,000; elle était assurée.

Depuis le premier avril, on allume les phares en bas de la Pointe aux Pères. Ceux qui se trouvent placés au-dessus de cette station ont été allumés, pour la première fois, hier.

Tous les phares flottants en hivernement à Québec, et les bouées seront prêts pour l'ouverture de la navigation.

Cadeau. — Les employés de la chambre des communes doivent offrir à l'honorable J. G. Blanchet, à la fin de la session, un magnifique service en argent massif.

Conférence. — Il y aura dimanche prochain conférence à l'Institut. Nous annoncerons dans un prochain numéro le nom du conférencier et le sujet qu'il traitera.

Effronté. — Hier, la police a arrêté un individu accusé d'avoir insulté le révérend M. O'Leary, dans la sacristie de Saint-Romuald.

L'effronté coquin était ivre et jurait comme un païen. Conduit devant un juge de paix, notre homme a été condamné à \$12 d'amende ou un mois de prison.

Ne mourez pas dans la maison. — Rough on Rats! Chasses les rats, souris, coquerelles, bêtes punaises, moches, fourmis, taupes, suisses, 15 cts.

COURRIER DE QUEBEC

Credit.—L'honorable Pierre Garneau et M. E. Beaudet ont eu une entrevue avec l'honorable commissaire des chemins de fer au sujet du crédit voté à la compagnie du lac Saint-Jean.

Cour martiale.—Deux sous-officiers de la batterie "A" ont comparu devant une cour martiale, hier, pour ivresse.

L'homme qui ne connaît rien de madame Lydia K. Pinkham et de son merveilleux remède pour les femmes est désiré comme juré. C'est là un fait clair qu'il ne lit pas les journaux.

Procès.—Messieurs Bossé et Languedoc sont les avocats de l'honorable J. A. Mousseau dans la poursuite intentée contre lui par F. X. Fortier, un ex-greffier de l'exécutif.

Poursuite.—MM. J. A. Croteau et autres poursuivent MM. John L. Gibb et Jos. U. Laird, pour \$1353.97.

Cette action est rapportable le 10 mai prochain.

M. Aubert est l'avocat des demandeurs.

Successor.—M. J. B. Derome vient d'être nommé ingénieur en chef du département des travaux publics. Il remplace M. Gauvreau qui a pris sa retraite pour cause de santé.

Les merveilles de la chimie moderne se remarquent dans la beauté des Diamond Dyes. Toutes sortes et toutes couleurs d'encre peuvent être faites avec cette teinture.

Arrestation.—Un jeune homme du nom de Lemoine, a été arrêté à Saint-Sauveur, hier, par les détectives Fournier et Beaudoin. On l'accuse d'avoir volé des effets chez M. Hamel pour une valeur de \$15 à \$20.

L'église Saint-Jean.—Les travaux qui avaient été interrompus pour l'hiver, vont recommencer lundi prochain avec une grande activité.

Delevan, Wis., 24 sept. 1878.

Messieurs.—Je n'ai pris qu'une bouteille de vos Amers de Houbion. J'étais un fois vieillard de 78 ans quand je l'ai eue. Aujourd'hui, je suis actif et aussi bien qu'à 30 ans.

Nouvelle entreprise.—On dit que M. Stockwell, de cette ville, est sur le point d'établir une grande brasserie à Québec, en société avec un certain nombre de capitalistes anglais.

Louis Veillot.—La séance du Cercle Catholique de mercredi sera consacrée à la mémoire de Louis Veillot, membre honoraire du cercle.

Jeudi, le 19 courant, le Cercle Catholique fera chanter un service solennel pour le repos de l'âme de l'éminent écrivain catholique.

Assaut.—L'individu qui a assailli M. Oscar Pelletier, dimanche, sur la terrasse Frontenac, a été condamné à \$20 d'amende et les frais.

Jugement.—L'honorable juge Casault a rendu jugement dans la cause de Renaud contre la corporation de Québec. La cour a accordé \$7,568 pour dommages causés à ses propriétés par le passage du chemin de fer du Nord sur la rue du Prince-Edouard.

Le gouvernement, par suite d'un arrangement avec la corporation, devra payer cette somme.

La demande du Myrtle Navy va encore en augmentant, et la compagnie qui le fabrique reçoit de partout les meilleurs témoignages de sa popularité dans le public.

Un monsieur qui est employé dans les mines du lac Huron écrit: "Votre Myrtle Navy est d'une valeur incalculable pour les mineurs. Je ne sais pas comment nos hommes pourraient s'en passer longtemps. Si leur stock venait à manquer, ils traverseraient sur la terre ferme pour le combler, sans compter les dangers. Je crois qu'ils traverseraient la glace en hiver, quand même elle n'aurait qu'un pouce d'épaisseur. Aucun autre tabac ne peut les satisfaire."

Asile.—Le contrat pour l'entretien des aliénés sera signé la semaine prochaine, paraît-il, entre le gouvernement et les propriétaires de l'asile Beauport. Le prix a été fixé à \$132 et le contrat sera signé pour dix ans.

FAITS DIVERS

Coquocton Station, N.-Y., 28 déc. 1878.

Messieurs.—Un grand nombre de personnes ici ont fait usage de vos Amers de Houbion, avec succès. Dans un cas, une vieille femme de 70 ans, était malade depuis longtemps, et pendant les dix dernières années, n'était pas capable de se remuer la moitié du temps. Il y a quelque mois, elle devint d'une faiblesse excessive. Ses vieux remèdes, ou médecins ne pouvaient plus rien pour elle, j'envoyai chercher à 45 milles d'ici une bouteille de vos Amers de Houbion. La lui firent un tel bien qu'elle put s'habiller et marcher dans la maison. Après en avoir bu une deuxième bouteille, elle était capable de prendre soin de sa chambre et de faire une visite chez ses voisins, et depuis elle a toujours été de mieux en mieux. Ma femme et mes enfants ont été soulagés par leur usage.

Nouvelles de Manitoba.—On a commencé à construire de magnifiques trottoirs de douze pieds de largeur, en face du bloc de l'hon. M. Royal, sur l'Avenue Provencher.

Les loyers à Saint-Boniface sont très-rares. Aussi un grand nombre de citoyens vont-ils à prendre des mesures pour construire au printemps.

On commencera cette semaine à lambrasser en brique le bloc de M. le Sheriff Quesnel sur la rue Dumoulin.

Il est arrivé à Winnipeg samedi dernier, cent émigrants canadiens français, sous la direction du Révérend Père Malo et du docteur Dufresne. Il y a eu pour eux à la Cathédrale, dimanche matin, une basse messe dite par le Révérend Père Malo et Sa Grâce Mgr Taché leur a adressé des paroles d'encouragement et de bienvenue. Le convoi de dimanche soir nous amènera encore douze de nos compatriotes de la province de Québec, du district de Trois-Rivières pour la plupart.

Décision importante.—Une décision très importante pour nous, catholiques des Etats-Unis, vient d'être rendue par les tribunaux. Il a été décidé qu'un legs fait sous la condition de faire dire des messes pour le repos de l'âme du testateur est valide.

Une dame catholique de New-York avait fait un testament de cette nature et ses héritiers en contestaient la validité sous prétexte que cet argent devant être employé pour des pratiques superstitieuses le testament était nul d'après les lois de l'Etat. Le juge Bergen de New-York, a rejeté cette prétention et en rendant jugement, s'est surtout basé sur la raison suivante:

"Dans cette cause, a-t-il dit, la défunte était membre de l'Eglise catholique et la célébration des messes pour le repos des âmes des défunts est une pratique universelle observée dans cette église. Il ne me paraît pas que ce legs puisse être considéré comme fait pour des pratiques superstitieuses, puisque cette coutume de célébrer des messes pour les morts est un des articles de la foi catholique, cette foi que des millions d'hommes, dans tout le monde civilisé ont adoptée comme leur croyance religieuse.

Une boucherie humaine.—Une lettre du Brésil nous apprend que dans un moment de folie, le fils du lieutenant Pinto, à Arabo, a tué son frère et 6 esclaves, à coup de hache. Il y a plusieurs autres esclaves de disparus, on pense qu'ils ont subi le même sort que les six autres. Pinto ne s'en est pas tenu là. Il a essayé ensuite de massacrer sa femme et ses enfants ainsi que son père et un certain nombre d'amis qui étaient accourus à leurs secours.

Coups de poignard.—Voici de nouveaux détails sur l'affaire de Bridget Smith. Il y a quelque temps, son mari, un vrai loifer, fut envoyé en prison, et sa femme incapable de faire vivre ses deux enfants malades les fit admettre à l'Hôpital Général et alla vivre avec une amie, Ellen Stuart, qui demeure sur la rue Tar.

Lorsqu'il sortit de prison il y a quelques jours, le mari apprit où était sa femme et voulut la faire arrêter en disant qu'elle vivait dans une mauvaise maison. Sur le refus de la police, il prit un couteau et se rendit auprès de sa femme.

Ellen Stuart était seule en ce moment et elle dit au mari que sa femme travaillait dans une maison de la rue Ottawa.

Il accusa Ellen de perdre sa femme et il voulut la frapper avec son couteau. Madame Stuart para le coup et regagna une légère coupure au poignet.

En entendant venir quelqu'un Smith s'éloigna et se rendit à l'endroit où sa femme travaillait. Elle entra et la trouva occupée à laver le plancher et sans prononcer une parole il lui enfoussa son couteau entre la 5me et la 9me côte. La malheureuse femme tomba la figure contre terre et l'assassin s'esquiva.

La police fut immédiatement notifiée et se mit à la recherche du meurtrier. Toute l'avant midi s'est passé en démarches infructueuses et à midi il était encore en liberté.

Smith est âgé de 55 ans et se disait un vieux soldat en retraite. Il n'a jamais travaillé et passait sa vie au poste ou en prison. Madame Smith est âgée d'environ 35 ans et avait la réputation d'être d'un caractère un peu libre.

La maison où elle s'était réfugiée est de la plus basse classe et madame Stuart est connue de la police comme une femme de mauvaise vie. Madame Smith est toujours à l'hôpital général et son état ne s'améliore pas.

Plus récente.—A midi le constable Dumasse Laporte a opéré l'arrestation de Mathew Smith qui a tenté hier d'assassiner sa femme. Smith a été trouvé près de la douane à moitié ivre.

Il avait une bouteille dans une poche de son habit. Il dit qu'il s'est servi d'un couteau de boucherie pour frapper sa femme mais l'arme n'a pu être retrouvée.

Madame Smith est toujours à l'hôpital mais elle est hors de danger. Son nom de fille est Heica McCabe. Madame Stuart a donné sa déposition cette après-midi et son témoignage corrobore ce que nous venons de dire.

Nous devons une bonne note au constable Laporte, qui est un officier modéré et qui n'en est pas à son premier bon coup.

Notes de chemins de fer.—Jamais, paraît-il, les chemins de fer de Vanderbilt n'ont donné d'aussi grands bénéfices que durant le mois dernier.

On a glané, dans ces derniers temps, sur le compte des employés du Pacifique. Cela est tout à fait faux. Tout ce que l'on a dit était de la calomnie répandue avec intention. Les employés sont gens polis, courtois et d'une urbanité incontestable. Il peut se faire que sur le grand nombre il se trouve quelques rares exceptions, mais il ne faut pas conclure de là que ce sont tous des malappris.

La compagnie du Pacifique a engagé cent hommes pour travailler sur la section de Mattawa.

Le Grand-Tronc et le Pacifique ont expédié de Montréal, la semaine dernière, plusieurs trains à Manitoba.

La première voie ferrée que l'on ait construite en Allemagne avait 3 1/2 milles de longueur. On en fit l'inauguration le 7 décembre 1835. Deux ans plus tard, on construisit une deuxième ligne de 71 milles de longueur, et en 1840, l'Allemagne ne comptait encore que 300 milles de voie ferrée, les Etats-Unis en avaient alors 2,818 milles. Le plus grand nombre de milles livrés au trafic dans une année fut 1,517 milles, en 1875. En Amérique le plus gros chiffre a été 11,500 milles, en 1882. Ceci est plus qu'on a fait en dix ans en Allemagne.

On mande de Buffalo que cent trente aiguilleurs employés dans les cours du chemin de fer Erie, se sont mis en grève parce qu'on avait baissé leurs gages de 25 cents par jour. Ils ont été remplacés par d'autres, mais cela a donné lieu à une émeute et il a fallu l'intervention de la police pour rétablir l'ordre.

On emploie 4,000 hommes et 600 chevaux sur la ligne West Shore entre Rochester et Syracuse. Comme on le pense bien, les travaux sont poussés avec activité.

On vient de publier la statistique pour la construction des chemins de fer pendant les trois premiers mois de l'année 1883. L'abondance de la neige, les inondations et la gêne dans le commerce de fer ont été très préjudiciables à ces sortes d'entreprises.

Le fait est que l'on a construit seulement que 76 milles de nouvelle voie, tandis que, en 1882, ce chiffre s'était élevé à 1,200 milles. Dans l'Etat de New-York on en a construit 114 milles, Arkansas 91, Arizona 62, Pennsylvanie 73, Montana 45, Floride 43, Missouri 40, Illinois 37.

Deces.—BERGERON.—A St-Nicolas, le 10 avril, à l'âge de soixante ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec résignation à la volonté de Dieu, Dame Angèle Bergeron, épouse de Benjamin Moffet, ecr. Ses funérailles auront lieu jeudi matin, à huit heures précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KIDNEY-WORT

Est un Remède Efficace pour toutes les maladies des REINS et du FOIE

Il agit spécialement sur les principaux organes, leur donne de la force, stimule la sécrétion de la bile et purifie les intestins.

Si vous êtes atteint de maladies qu'occasionnent le mauvais air, le froid, la bile, la dyspepsie ou la constipation, ayez recours à ce remède infallible.

Durant le printemps on devrait faire usage de la SAXIFRAGE pour nettoyer le système vital.

Ce remède est vendu par tous les pharmaciens.—Prix \$1.00.

26 mai 1882.—1a pour la guérison certaine de la

KIDNEY-WORT

Le Renouveur des cheveux, de Hall

Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu. Il guérit les pellicules et arrête la chute des cheveux. Il fournit à la chevelure les principes nutritifs nécessaires à son développement, la rend brillante et douce et il est sans égal pour la coiffure. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été offerte au public, car son effet est de longue durée, et ne nécessite qu'une application de temps à autre. Des médecins éminents le recommandent, il est même officiellement approuvé par l'Essayeur de l'Etat du Massachusetts. La popularité du Renouveur des Cheveux, de Hall ("HALL'S HAIR RENEWER"), s'est accrue, par une épreuve de plusieurs années, dans le pays et à l'étranger, et cette composition est connue et employée actuellement par toutes les nations civilisées de la terre.

Préparé par R. P. Hall et Cie à Nashua, N. H. E. U.

En vente chez tous les Pharmaciens.

ANSELME LAINE PEINTRE

Remercie ses amis et le public de l'encouragement libéral qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour. Il espère de continuer à mériter leur patronage par la ponctualité et la promptitude avec lesquelles il exécutera tout ordre que l'on voudra bien lui confier.

ANSELME LAINE, No. 17, Rue St-Georges, Lévis, 31 mars 1883.—15j

A LOUER

Une maison de commerce à deux étages située à St-Joseph de Lévis, village Lauzon. Cette maison est maintenant occupée par Honoré Pelchat. En outre, elle est située à proximité du bac, de la rue du Commerce et de la gare. Elle est très appropriée pour un magasin d'épicerie ou de marchandises sèches.

S'adresser à M. ONESIME BOURGET, Employé civil, village Lauzon, 26 fév. 1883.

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS cachetées, marquées "Provisions, fourrage et éclairage pour la police à cheval" et adressées à l'honorable ministre de l'Intérieur, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mardi le premier mai.

On pourra obtenir des formulaires de soumission imprimés, contenant tous les renseignements relatifs aux articles et quantités requis en s'adressant à ce département.

Les soumissions devront être faites sur ces formulaires imprimés, autrement elles ne seront pas reçues.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne pour au moins dix pour cent du montant total des soumissions, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Il ne sera rien payé aux journaux qui insèrent cette annonce sans y être dûment autorisés.

LINDSAY RUSSELL, Sous-ministre de l'Intérieur, ERE), WHITE, Contrôleur, Ottawa, 29 mars 1883, 5 avril 1883.—2f

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE DU "QUOTIDIEN" Manuel de piété à l'usage des congréganistes de la Sainte-Vierge de Ville-Marie..... \$0.80

Manuel des congréganistes contenant diverses prières à l'usage des personnes pieuses..... 55

Heures à l'usage des congrégations de la Sainte-Vierge, érigées dans les collèges contenant les règles de la congrégation..... 45

La Sainte communion c'est ma vie, par Hubert Lebon..... 40

Le Dr H. T. Hamelin A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de Lévis, qu'il a ouvert son bureau au No. 54, Côte du Passage, porte voisine de M. P. Dumontier, marchand. Il sollicite une part de leur bienveillant patronage. 6 avril 1883.—3m

BARDEAUX

Trois millions de Bardeaux de Cèdre fendus A BAS PRIX A vendre par Pelletier et Fils et Cie Fraserville, Témiscouata. 6 avril, 1883.—1m

On demande

Une fille engagée. S'adresser chez LEON ROY, Notaire, Rue Wolfe, Lévis, 29 mars 1883.

GRANDE VENTE A REDUCTION

D'UN

Fonds de Banqueroute

DE MARCHANDISES SECHES



A l'Enseigne du Steamship

No. 12, RUE COMMERCIALE, LEVIS.

Le sousigné informe les pratiques et le public en général qu'ayant fait l'achat du Fonds de Banqueroute de MM. Rodger et Mandore de Montréal il leur vendra toutes ces marchandises à sacrifice pour faire place aux marchandises du printemps qu'il reçoit tous les jours.

La vente sera pour un temps limité seulement, vu que les marchandises qu'il offre, étant sacrifiées, se vendront rapidement. C'est à vous d'en profiter.

Il vous vendra : Serge à Habit de \$1.00 pour 75c. Etoffe à Robe de 15c " 10c. Coton jaune de 10c " 8c. etc.

Aussi un assortiment complet de Gant de Kid et Corsets à moitié prix. Venez faire une visite et vous vous convaincrez facilement que le tout est sacrifié pour argent comptant seulement.

G. S. MARCEAU, 12, Rue Commerciale, Bienville, Lévis, 31 mars 1883.—1m

GRAINES

DE JARDINS, CHAMPS Etc.

A VENDRE CHEZ S M A R M E T

COTE DU PASSAGE, LEVIS.

Vous trouverez comme par le passé une collection aussi variée que choisie de graines de jardins et de champs, achetées des maisons de gros les plus recommandables.

Votre attention est attirée sur les graines d'ERABLE A GIGURE si vantées par les SOCIETES D'AGRICULTURE par leur croissance rapide et donner en quelques années de belles SUCRIERES. Aussi GRAINES DE NOYER.

Remise libérale aux marchands de la campagne, 30 mars 1883.

A VENDRE

Une maison située en le village Lauzon, près de la barrière, occupée par M. Aug. Déprés et appartenant à Ernest Samson. Conditions faciles. S'adresser à FR. S. VERBEAULT, LEON ROY, écr. 16 mars 1883.—1m

AU BON MARCHÉ DE LEVIS

500 verges d'étoffes pour manteaux, patron nouveau, à moitié prix. L'assortiment des marchandises pour la présente saison et celle de l'hiver est beaucoup plus considérable que celui de l'année dernière et à des prix défiant la compétition.

FOURRURES: Casques en loutre, vison, mouton de Perse, Bocharien et mouton gris, pour homme, femme et enfant. Capots d'astracau, loup de Sibérie et autres pour messieurs. Capots en astracau pour Dame, Manchon et colerette noirs. Peaux de buffle, peaux grises, peaux noires pour derrière et devant de cariole.

N'achetez pas sans voir les effets et les prix du Magasin du bon marché de Lévis. J. B MICHAUD, 18 COTE DU PASSAGE

A vendre ou à louer

Cette magnifique propriété située au village Lauzon, Indian Cove, Lévis, connue sous le nom de "propriété Wallace" avec maison en brique de 43 sur 33 pieds, parfaitement neuve, située comme résidence de campagne. Pour conditions s'adresser au CREDIT FONCIER F. C. No. 56, rue St-Pierre, Québec, 12 fév. 1883.—1fps

Jambons fumés. Saindoux en canistres. Saindoux en seaux. Saindoux en tinettes. Lard en quart. Fleur, poisson etc.

George Tanguay,

No. 7, RUE ARTHUR, BASSE-VILLE, QUEBEC, 3me Porte de la Banque Montréal, 12 mars 1883.—1m

A vendre ou à louer

Plusieurs maisons situées dans de beaux sites. Conditions faciles. S'adresser à LEON ROY, ou à JOS. EDM. ROY, Notaire, 8 fév. 1883.

A VENDRE

Un emplacement situé à St-Gervais, à un arpent et demi de l'église et en face du couvent, avec une maison en brique dessus construite, grange, remise et autres dépendances. Le tout à des conditions faciles. S'adresser à CELESTIN BOUCHARD, St-Gervais, 27 fév. 1883.



Kendall's Spavin cure

Le meilleur remède inventé jusqu'aujourd'hui... Le let re suivante du Rév. Mons. Bonin...

Lisez le témoignage de cures merveilleuses. Fremont, Ohio, 25 janvier 1881. Dr. B. J. Kendall & Cie., Messieurs...

James A. Wilson, Ingénieur Civil LE KENDALL'S SPAVIN CURE SUB LE CORPS HUMAIN. West Enosburg, Vt., 15 Fév. 1881. Dr. B. J. Kendall & Cie., Messieurs...

M. Pierre Ouellet BARBIER. Remercie sincèrement ses amis et le public en général de l'encouragement...



JOS DONATI Watch-Maker & Jeweller

SAISON DES FETES! Dernières nouveautés en HORLOGERIE et BIJOUTERIE au magasin de Joseph Donati, 158, rue St-Jean et 241, rue St-Paul.

Généralement, les marchands prennent occasion de la saison des fêtes, pour faire des frais d'étalage... Les réparations de toutes espèces sont faites...

Objets de la Loterie: Un prix en or de \$500-\$500, Un prix en or de \$300-\$300, Un prix en or de \$200-\$200...

LOTTERIE

Pour venir en aide à la construction de l'église de St-David de Lauberivière. Président-Honorable: M. J. D. DEZIEL, Cure de Lévis.

TRENTE PRIX: 30 LOTS DE TERRAIN de 40 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, évalués à \$100-\$5,000.

Prix du billet: 25 Centimes seulement. Le but qu'ont en vue les organisateurs de cette loterie est d'aider à payer l'église de St-David, le comité espère recevoir l'encouragement général...

Chemin de fer Intercolonial. ARRANGEMENT POUR LA '82 Saison d'hiver '83

LE ET APRES LUNDI, le 4 DECEMBRE. Les trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, tous les jours (le dimanche excepté), comme suit:

Les Trains pour HALIFAX et ST-JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St-Jean rôtent à Campbellton.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

Aux Selliers. Messieurs C. Valentine et Fils ont le plaisir d'annoncer aux selliers qu'ils viennent de recevoir leurs garnitures de Harnais...

C. Valentine et Fils, Marchands de seleries et de cuir, TROIS RIVIERES. 5 janvier 1882.

Elie Bedard importateur de Montres et Bijouteries 243, rue Saint-Paul. En face du dépôt du chemin de fer du Nord-Québec.

Le magasin le plus achalandé, le mieux assorti et le meilleur marché du quartier. Avez-vous besoin d'une montre en or ou en argent, d'une chaîne, boutons de chemise, c'est chez M. Bedard qu'il faut aller.

CHEMIN DE FER Quebec - Central CHANGEMENT D'HEURES

A partir de LUNDI, 11 DECEMBRE, 1882. Les convois circuleront comme suit:

Le Québec-Central est le seul chemin de fer qui conduise aux célèbres mines d'or de la Chaudière, il est en même temps le chemin le plus direct qu'il y ait entre Québec et Boston...

BAUME ET ONGUENT Madame BERTHIAUME RHUMATISME



LE GRAND REMEDE FRANCAIS. Il guérit le rhumatisme et deux ou trois applications méritent fin aux douleurs de tout sortes. De Madame M. L. Goyette, de Montréal: J'ai souffert des douleurs violentes dans le côté pendant plus de 6 ans...

On a besoin. On a besoin d'un coffre fort (safe) de seconde mains en bon ordre. S'adresser à N. LAMBERT et Cie. St-Joseph, Beauce.

Corporation de la ville de Lévis

Liste des électeurs de la ville de Lévis, pour les élections parlementaires de la province de Québec, pour 1883, en vertu de l'acte électoral de Québec. BUREAU DE LA CORPORATION DE LA VILLE DE LEVIS. Lévis, 15 mars 1883.

La Banque Nationale. L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque, MARCHÉ, le 16 MAI prochain, à TROIS heures P. M.

Collège Militaire Royal du Canada. Les examens annuels pour admission comme cadet auront lieu le 6 mai 1883.

Tailleur demande. Un tailleur bien recommandé trouvera de grands avantages en ce matière en communication par lettre avec la boîte 452 Sherbrooke P. Q.

Dissolution de société. La société connue sous le nom de "Gilbert et Guenetie" Etienne Gilbert, de Saint-Sauveur de Québec, et George Guenetie de Lévis, faisant affaires comme entrepreneurs de pompes funèbres, est dissoute de consentement mutuel...

"LE QUOTIDIEN" Journal du soir PARAISSANT TOUS LES JOURS. Prix de l'abonnement: Un an \$2 50, Six mois 1 25, Trois mois . 65.

Meubles et effets à bon marché. Nap. Arsenault, No. 48, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC. A l'honneur d'informer le public qu'il continue comme par le passé à acheter tout espèce de meubles et effets de second main, lingerie, etc., etc.

ATTENTION! CHAQUE TORQUETTE DU MYRTLE NAVY! PORTE LA MARQUE T. & B.

EN LETTRES BRONZES. AUCUNE AUTRE MARQUE DE COMMERCE. Cette maison maintenant lui semblait presque petite. Tenue avec une propreté minutieuse, elle s'était encombrée peu à peu de tout ce que l'imagination d'une jeune fille peut ajouter d'aimable et de gracieux à sa demeure, on ne dépensait rien, ou presque rien.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN 11 avril 1883.

ANGELE PAR HENRI GREVILLE.

(Suite.) Après les compliments d'usage, maître Cornebu prit la parole et raconta ce qui les amenait. Bérn écouta attentivement, hochant la tête de temps à autre, mais sans dire un mot. Quand ce fut fini, les trois hommes restèrent silencieux, chacun attendant que l'autre parlât.

gent; on ne se dérange pas ordinairement sans qu'il y ait quelque bénéfice au bout de sa peine: il y a de l'argent. Maintenant veut-on le donner à Angèle ou le lui prendre? Voilà ce que je ne sais pas. Maître Cornebu tira sa tabatière et huma une prise. —Prendre de l'argent à notre Angèle, dit-il, me semble difficile. L'héritage de sa grand-mère était bien clair et franc d'hypothèques. —Ce serait donc pour lui en donner? hasarda Benoit, enchanté de pouvoir émettre une hypothèse. —Lui en donner, fit maître Cornebu, ça me paraîtrait encore plus invraisemblable et vu que que feu madame Lagarde me l'a dit elle-même plus d'une fois: si elle ne devait rien à personne, elle n'avait non plus rien à attendre de personne. —Oui, fit maître Bérn, mais le père? —Quel père? fit Benoit. —Le père d'Angèle, dit Bérn; Georges Lagarde qui n'est jamais revenu, qui n'a jamais écrit, mais qui existe peut-être, ou qui en tout cas a probablement laissé

quelque chose; c'est celui-là qui aurait intérêt à retrouver la petite, lui ou ceux qui sont chargés de la représenter. —En ce cas, dit Cornebu qui écoutait très attentivement, que conseilleriez-vous de faire? —Si c'est de l'argent à recevoir, dit Benoit, hasardait une seconde hypothèse, il me semble qu'il ne peut pas y avoir grand mal à se montrer. Si on réclamait quelque chose, ce serait peut-être différent. Bérn ne parut pas approuver ce discours, ce qui troubla beaucoup Benoit. —Dans tous les cas reprit le fermier, on ne saurait être trop prudent. De deux choses l'une, ou bien Angèle est nécessaire, ou bien elle ne l'est pas. Si pour une raison quelconque des gens quelconque ont absolument besoin de la retrouver, ils sauront bien faire ce qu'il faut pour cela, et ils s'acharneront à leur idée. Si l'on peut se passer d'elle, pourquoi déranger cette petite? Elle est heureuse et tranquille ici, nous n'avons pas besoin de lui mettre martel en tête. Donc je dis: Attendez..... —C'était aussi mon avis, fit Cornebu.

Il était si content que, non seulement il s'administra une prise, mais encore il en offrit une à chacun de ses interlocuteurs. —Et maintenant, dit Bérn, nous allons boire un coup. Et on apporta le grand pichet de cidre, plein jusqu'aux bords de la boisson ambrée, qu'il pressait lui-même, en son pressoir, du fruit de ses propres pommiers. Angèle était bien loin de se douter de ce qui se tramait autour d'elle. Sa petite âme tranquille ne soupçonnait pas qu'elle put causer des remords à qui que ce soit, peut-être encore moins des convoitises. Elle vivait comme jadis dans la maison de sa grand-mère, qui lui avait paru autrefois si grande lorsqu'elle s'en était vue propriétaire. Cette maison maintenant lui semblait presque petite. Tenue avec une propreté minutieuse, elle s'était encombrée peu à peu de tout ce que l'imagination d'une jeune fille peut ajouter d'aimable et de gracieux à sa demeure, on ne dépensait rien, ou presque rien.